Formulaire de participation

SAUT EN PARACHUTE TANDEM

À compléter et à signer avant le saut par chaque participant. Pour un mineur, le document doit être cosigné par un parent ou un adulte responsable, ou accompagné d'une autorisation parentale.

01 Identité du participant

Nom

Prénom

Adresse

Date de naissance

Email

Téléphone

02 Informations sur le saut

Poids (kg)

Date et heure du saut

Nombre de sauts déjà effectués

03 Assurance et bénéficiaire

SKYDIVE SPA a souscrit des assurances couvrant les dommages corporels des participants et sa responsabilité (voir C.2 et C.3). Assurance dommages corporels : AVIABEL SA, contrat n° 140.021.583.

Nom et adresse du bénéficiaire en cas de décès

04 Déclarations et accords

- ☐ J'ai lu et j'accepte les conditions générales reproduites aux pages suivantes.
- ☐ J'accepte l'utilisation de mes données personnelles conformément à la Charte Vie Privée de SKYDIVE SPA, disponible sur www.skydivespa.be.
- ☐ Je reconnais pouvoir demander et obtenir une copie du présent document.

Je déclare ce qui suit. Toute déclaration mensongère libère SKYDIVE SPA de sa responsabilité relative à un dommage lié à une information tue ou tronquée.

- ☐ Ne pas être enceinte.
- ☐ Ne pas m'être luxé une épaule au cours des trois derniers mois.

05 Signatures

Participant

Nom et prénom :

Lieu et date :

Signature :

Parent / adulte responsable

Si le participant est mineur et sans autorisation parentale

Nom et prénom :

Lieu et date :

Signature :

Extrait des conditions générales

SKYDIVING PROMOTION SCRL (BCE 0443.797.764), dont le siège social est établi à 4960 Malmedy, Ligneuville-Ch. Des Quartiers 11, Belgique, dénommée « SKYDIVE SPA », organise des sauts en parachute tandem, harnaché à un moniteur (ci-après « SAUT »). Chaque participant doit préalablement lire et accepter les présentes conditions. La version complète est disponible sur www.skydivespa.be.

A. Conditions de participation à un saut

1. Tout participant doit notamment remplir les conditions ci-dessous. Elles ne sont pas limitatives : tout état similaire peut entraîner un refus de participation, sans remboursement.

2. La participation est interdite à défaut d'autorisation parentale pour un mineur ou une personne placée en minorité prolongée, ou à défaut de présenter :

b. Une bonne santé et une bonne constitution physique générale. Une musculature développée n'est pas exigée. Le surpoids, l'obésité ou une récente luxation de l'épaule peuvent empêcher la participation.

c. Une sangle abdominale normale. Les hernies, faiblesses et lésions de la paroi abdominale peuvent empêcher la participation. Toute opération de l'abdomen doit dater d'au moins trois mois.

d. Une bonne circulation sanguine. Les interventions sur les gros vaisseaux et la circulation artérielle des membres inférieurs peuvent empêcher la participation. Tout antécédent cardiovasculaire nécessite un examen cardiologique approfondi.

e. Un système respiratoire intègre et fonctionnel. Tout signe de tuberculose peut empêcher la participation. Tous les cas d'asthme et d'emphysème nécessitent un examen pulmonaire.

f. Un système digestif en bonne santé et non susceptible de faillir durant le SAUT.

g. Un encéphale et une boîte crânienne sains. Tout antécédent de traumatisme ou de lésion du cerveau ou de la boîte crânienne peut empêcher la participation.

h. Un squelette sain. Toute affection de la colonne vertébrale, du bassin ou des membres peut empêcher la participation.

i. Un état de santé correspondant aux critères médicaux des Fédérations wallonnes de parachutisme.

3. En cas de doute sur ses capacités physiques, le participant est invité à consulter un médecin. SKYDIVE SPA peut refuser une participation en cas de doute, sans remboursement. Un certificat médical circonstancié peut être présenté, sans garantir la levée du refus.

4. La participation est également interdite en cas de : non-respect de la législation aéronautique, du règlement intérieur de l'aérodrome ou de SKYDIVE SPA ; émotivité exagérée, état névropathique, trouble caractériel ou anomalie de la personnalité ; ivresse, imprégnation alcoolique même minime, intoxication médicamenteuse ou autre, ou influence d'une substance altérant le comportement ; grossesse ; irrespect envers le personnel, le matériel ou toute personne présente ; refus de suivre les instructions du personnel ou d'un moniteur.

5. Le non-respect d'une condition peut entraîner un refus de participation sans remboursement. SKYDIVE SPA décline toute responsabilité en cas d'accident lié à ce non-respect et peut se retourner contre le participant pour tout dommage causé, notamment à son matériel ou à son personnel.

Extrait des conditions générales

B. Réservations

1. Un SAUT nécessite de bonnes conditions météorologiques. Le client ou participant doit téléphoner à SKYDIVE SPA le matin du jour prévu pour les connaître. Si la météo est mauvaise, le SAUT est reporté et une nouvelle réservation doit être effectuée. SKYDIVE SPA ne peut être tenue responsable de la non-réalisation du SAUT au jour et à l'heure souhaités pour cette raison. Aucun remboursement n'est effectué.

2. Si l'affluence est trop importante ou la capacité insuffisante au jour ou à l'heure réservés, le participant peut devoir patienter. Dans les mêmes circonstances, SKYDIVE SPA peut reporter un PACKAGE à une date et une heure convenues avec le participant. Chaque client et participant accepte expressément cette possibilité d'attente ou de report.

C. Risques et assurances

1. La participation à un SAUT présente peu de risques d'accident. Un dommage corporel peut néanmoins survenir, par exemple en raison d'un mauvais positionnement ou d'une rafale de vent lors de l'atterrissage.

2. SKYDIVE SPA a souscrit plusieurs assurances couvrant les dommages corporels et sa responsabilité. Les noms et numéros des contrats figurent dans les conditions complètes. La responsabilité des moniteurs est également couverte.

3. SKYDIVE SPA, ses préposés, les moniteurs, les pilotes, le propriétaire et le gardien des aéronefs déclinent toute responsabilité non couverte par ces assurances et limitent leur responsabilité aux plafonds respectifs de celles-ci. Le participant le reconnaît et l'accepte.

4. Tout objet ou vêtement emporté (lunettes, chaussures insuffisamment lacées, dentier, bijoux, boucles d'oreilles, etc.) peut se détacher et être perdu. SKYDIVE SPA ne peut en être tenue responsable.

5. Si les conditions de sécurité ne sont pas réunies et que le risque de dommage est supérieur à la normale, SKYDIVE SPA peut ne pas organiser le SAUT. Une autre date et une autre heure seront convenues entre les parties.

D. Photos et vidéos

Le participant accepte la prise de photos et/ou vidéos de lui-même et des personnes qui l'accompagnent par le personnel de SKYDIVE SPA durant le SAUT, ainsi que leur éventuelle publication. SKYDIVE SPA peut les utiliser à toutes fins, notamment commerciales ou promotionnelles. Le participant renonce à toute revendication concernant ces photos et/ou vidéos.